

APPEL D'OFFRE

3 Postes d'Educateur Spécialisé H/F à pourvoir Temps complet

Date de prise de poste : dès que possible

Date de limite de réception des candidatures : 16/06/2023

Pôle Hébergements - Service PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE

- 1 poste à pourvoir en CDI, basé à Cagnes/Mer, secteur ouest du département.
- 1 poste à pourvoir en CDD jusqu'au 30/07/2023, basé à Cagnes/Mer, secteur ouest du département.
- 1 poste à pourvoir en CDD jusqu'au 31/12/2023, basé à Nice, secteur Est du département

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis.

A titre d'exemple pour le présent poste (1 ETP) : 2 100 € en début de grille, 2 730 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel brut incluant l'indemnité des métiers socio-éducatifs, dite « SEGUR »

Missions

Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique du Dispositif RELANCES, assurer les fonctions d'accompagnement et de soutien auprès des mineurs accueillis et de leurs familles dans le cadre de l'unité du P.E.A.D.

Profil souhaité

Qualifications :

- Être titulaire du DEES
- Une expérience en internat serait un plus.

Conditions d'exercice :

- Être impérativement titulaire du permis de conduire B
- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Mise en œuvre du projet individuel élaboré en équipe
- Ce poste impose des horaires d'internat et donc des anomalies du rythmes de travail

Compétences :

- Qualités relationnelles, sens de l'écoute
- Dynamisme, rigueur, engagement et créativité
- Sens de l'organisation
- Souci du travail partagé et pluridisciplinaire
- Qualités rédactionnelles indispensables
- Maîtrise de l'outil informatique

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 17 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 55% par l'employeur à ce jour, 70% à compter du 01/07/2023)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. LOMBART, Directeur du Pôle Hébergements, à l'adresse mail suivante : relances@montjoye.org)